

# Plus-values immobilières des non-résidents : quels réflexes pour le notaire français ?

#Plus-Value Immobilière (PVI)	#non-résident	#exonération	#prélèvements sociaux	#obligations déclaratives	#représentation fiscale	#représentant accrédité
-------------------------------	---------------	--------------	-----------------------	---------------------------	-------------------------	-------------------------

**Référence :** FISC-15210-023.507

**Durée :** 0.5 jour

## Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à [info@coform.fr](mailto:info@coform.fr), nous étudierons ensemble vos besoins.

## Description

De nombreuses personnes résidant hors de France y possèdent un ou plusieurs immeubles. Il peut s'agir de Français expatriés, mais aussi de ressortissants étrangers. Quelle est la fiscalité applicable en France en cas de plus-value immobilière réalisée par un non-résident ? Quelles pièces lui demander ? Quelles formalités effectuer ? De nombreuses particularités existent : exonérations spécifiques, représentation fiscale obligatoire dans certains cas...

## Objectifs pédagogiques



À l'issue de la formation, l'auditeur saura :

- identifier le non-résident fiscal
- appréhender les exonérations de plus-value immobilière applicables aux non-résidents
- appliquer les formalités indispensables propres aux plus-values immobilières des non-résidents

# Programme de la formation



### I. Plus-value immobilière des non-résidents : champ d'application du prélèvement français

- A. Incidence des conventions internationales
- B. Personnes, opérations et biens concernés
- C. Exonérations

### II. Taxation de la plus-value des non-résidents : impôt et prélèvements sociaux

- A. Liquidation de l'impôt
- B. Liquidation des prélèvements sociaux

### III. Formalités incombant aux non-résidents : déclaration de plus-value et représentation fiscale

- A. Obligations déclaratives
- B. Représentation fiscale

## Pour qui ?

### Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur.

### Pré-requis :

L'auditeur doit avoir une expérience pratique en matière de plus-values immobilières des résidents fiscaux français.

## Les points forts de la formation

- Réflexes pratiques en cas de plus-value immobilière réalisée par un non-résident : questions à poser, pièces à réunir, exonérations spécifiques, obligation ou non de recourir à un représentant fiscal...
- Nombreux exemples concrets

### Les moyens pédagogiques

- Support pédagogique
- Cas pratiques

### Évaluation des acquis

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.

### Pourquoi choisir cette formation

- 670 questions écrites sur 2024
- 78 questions orales en 2024

### Nos intervenants

**Responsable du Pôle FAMILLE**  
**Juriste consultant au CRIDON OUEST**  
Diplôme Supérieur du Notariat  
Docteur en droit privé

Domaines d'intervention :

- Droit international privé
- Droit comparé
- Fiscalité internationale des successions et donations



**Juriste consultant au CRIDON OUEST**  
Master 2 Juriste trilingue

Domaines d'intervention :

- Plus-values immobilières
- Droits de mutation à titre onéreux
- Fiscalité des revenus fonciers
- Fiscalité internationale

